



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
20.09.2007

Date de la convocation des conseillers :
20.09.2007

point de l'ordre du jour no:
10

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 28 septembre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz Tonnar,,
échevins, Snel, Jaerling, Zwally, Codello, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents: Maroldt, Hoffmann, Huss, Knaff, Roller, Hildgen,
Hannen, Wohlfarth, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Rectificatif à l'avenant à la convention de viabilisation pour le PAP
« Im Kleesgruendchen »

Vu le rectificatif à l'avenant à la convention de viabilisation signé entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le groupement « Im Kleesgruendchen » avec M. Raymond HOFFMANN ;

Vu sa délibération du 19 janvier 2007 approuvant la convention de viabilisation pour le PAP « Im Kleesgruendchen », conformément aux dispositions de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, portant sur les modalités de cession des terrains réservés au domaine public à observer en matière de viabilisation du « PAP Im Kleesgruendchen » ;

Vu sa délibération du 11 mai 2007 approuvant l'avenant à ladite convention de viabilisation ;

Vu la missive de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 11 juin 2007 ;

Vu le rectificatif administratif du 11 septembre 2007 ;

Considérant que ce rectificatif porte sur le 3^e alinéa de l'article 3 intitulé « Cession des terrains réservés au domaine public » et prévoit la modification suivante :

« 1.37 ares correspondant à 2,6% de la surface totale du projet seront cédés à la Ville par le maître d'ouvrage au prix du jour de l'approbation définitive du PAP « Im Kleesgründchen » en juillet 2006, soit 5.000,00 € par are. »

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

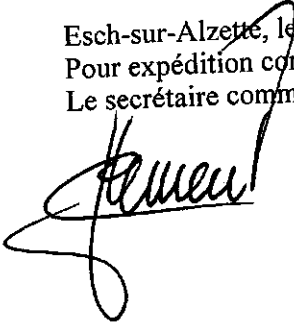
le rectificatif à l'avenant à la convention de viabilisation précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le groupement « Im Kleesgruendchen » avec Monsieur Raymond Hoffmann.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

